

## **ÉVALUATION FONCIÈRE**

### **Formulaire d'auto-déclaration sur les travaux effectués à votre immeuble**

Par l'intermédiaire de la MRC de Joliette la firme Évimbec Itée est mandatée pour tenir à jour les dossiers d'évaluation foncière sur le territoire de notre municipalité. Cette firme sollicitera la collaboration des citoyens afin d'obtenir les renseignements nécessaires conformément aux dispositions de l'article 36.1 de la Loi sur la fiscalité municipale.

À cet effet, certains propriétaires ont récemment reçu ou recevront par la poste un formulaire à remplir afin de nous informer des ajouts, des améliorations et des rénovations apportés à leur immeuble au cours des six dernières années. La firme Évimbec pourra tout de même effectuer des visites de propriétés si elle le juge nécessaire et/ou si les propriétés ont fait l'objet de travaux de rénovations majeures. Ces visites auront lieu lorsque les autorités de santé publique le permettront. Il est important de retourner ces documents complétés dans les 30 jours suivant la réception du formulaire, par la poste (enveloppe préaffranchie) ou par courriel.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec un représentant de la firme Évimbec, au 450 759 6464 p. 10425 ou [sylvain.robaille@evimbec.ca](mailto:sylvain.robaille@evimbec.ca)